

## **Biennale handicap 2019 – Concours BD**

### **REGLEMENT**

#### **Article 1 – Entité organisatrice**

L'Université de Lille (« ULille ») organise le présent Concours BD, à l'occasion de sa Biennale Handicap 2019 qui aura lieu du 5 au 28 novembre, conjointement avec la Direction de la Vie Etudiante (« DVE »)

#### **Article 2 – Objet du concours BD**

L'évènement aura lieu du 05 novembre au 28 novembre 2019.

Cet événement a pour objet de faire appel aux étudiants de ULille et est réservé aux étudiants régulièrement inscrits pour l'année 2019-2020, pour imaginer la scénarisation d'une planche de bande dessinée. L'objectif de cet événement est de sensibiliser les publics des différents campus de l'ULille au handicap et de faire appel à la créativité des étudiants dans ce but.

#### **Article 3 – Annonce du concours BD**

Le concours BD est annoncé par e-mail aux étudiants de l'ULille le 5 novembre 2019 et sur le site internet de la Biennale Handicap à l'adresse suivante :

<https://biennalehandicap.univ-lille.fr/>

#### **Article 4 – Conditions et modalités de participation au concours BD**

L'inscription et la participation sont individuelles. Un projet réalisé en groupe ne donnerait en aucun cas le droit à plusieurs prix non prévus par ledit règlement.

Pour participer au concours BD, les étudiants peuvent soit imprimer le document disponible à l'adresse <https://biennalehandicap.univ-lille.fr/> soit retirer le document dans les Bureaux Vie Etudiante & Handicap (BVEH) aux adresses suivantes :

Bureau Vie Etudiante Handicap CHR-Santé  
Faculté de médecine Henri Warembourg (Institut d'Orthophonie)  
2, rue Eugène Avinée – 3<sup>ème</sup> étage – Salle 317  
59120 LOOS

Bureau Vie Etudiante Handicap Cité Scientifique  
Bâtiment A3 – Bureau 007  
59655 Villeneuve d'Ascq

Bureau Vie Etudiante Handicap Moulins Ronchin  
Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales  
Bâtiment T – Rez-de-chaussée  
1, place Déliot  
59024 LILLE

Bureau Vie Etudiante Pont-de-Bois  
Maison de l'étudiant – Rez-de-chaussée  
Rue du barreau  
59653 Villeneuve d'Ascq

Les étudiants doivent renvoyer le document à l'adresse mail [biennalehandicap@univ-lille.fr](mailto:biennalehandicap@univ-lille.fr) ou le déposer dans les BVEH.

L'ULille se réserve le droit de refuser la participation de tout participant affichant un message qu'elle juge inapproprié et contraire aux principes de l'Université.

Les participations sont enregistrées et validées par le comité organisationnel du concours BD, constitués de membre de la DVE. Le dépôt d'un dossier de candidature vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

Les participations doivent être déposées ou envoyées pour le 19 novembre 17h dernier délai.

#### **Article 5 – Programme de l'événement**

L'événement Concours BD se déroule à partir de 05 novembre et jusqu'au 19 novembre au plus tard.

#### **Article 6 – Sélection du meilleur scénario**

Les lauréats du concours BD seront désignés par un jury (ci-après désigné « le jury »), désigné par le comité organisationnel de l'événement.

Le jury se réunit en séance unique le vendredi 22 novembre pour désigner les lauréats. Les membres du jury peuvent se faire représenter.

Le jury du concours BD de l'ULille choisira les projets en fonction des critères suivants :

- qualité d'écriture du scénario ;
- originalité et cohérence du scénario ;
- caractère respectueux et non offensant du scénario

La présidente ou le président du jury mène les débats jusqu'à ce que dégage une majorité absolue. En cas d'égalité, sa voix est prépondérante.

Les délibérations sont confidentielles.

Le jury est souverain et ne motive pas ses décisions. De ce fait, aucune réclamation ne pourra être acceptée à la suite de la désignation des projets lauréats.

#### **Article 7 – Prix et récompense**

Les prix du concours BD comprennent :

- premier prix : la planche BD scénarisée imprimée au format A4 et encadrée et un lot de goodies Université de Lille.
- deuxième prix : un lot de goodies Université de Lille.
- troisième prix : un lot de goodies Université de Lille.

Le Jury pourra, s'il le juge pertinent et de manière discrétionnaire, créer des mentions spéciales afin de permettre la distinction de projets en raison, par exemple, de l'originalité de la démarche proposée.

L'octroi d'un prix ou d'une gratification ne crée pas d'obligation à l'ULille ou à ses partenaires de développer, d'acquérir ou de valoriser le ou les projets lauréats.

#### **Article 8 – Garanties et responsabilités**

8.1 Le participant qui fait le choix d'envoyer sa participation par e-mail s'engage à communiquer à renvoyer le document à l'aide de sa boîte mail Université de Lille.

8.2 Le participant déclare et garantit disposer de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle relatifs à la création du scénario.

Le participant garantit l'ULille et ses partenaires contre tous recours de tiers à cet égard et reconnaît être informé qu'il sera tenu pour seul responsable en cas de violation de la présente obligation de garantie.

8.3 Le participant s'engage à respecter les conditions d'utilisation des documents mis à sa disposition et sera seul responsable en cas de retours de tiers résultant d'utilisations non-conformes qu'il réaliserait de ces documents.

8.4 Le participant renonce à tous recours dirigés contre l'ULille et portant sur les conditions d'organisation du concours BD, son déroulement ainsi que ses résultats.

8.5 L'ULille se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le présent concours BD à tout moment sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

8.6 Internet n'est pas un réseau sécurisé et l'ULille ne saurait être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système terminal des participants. Elle décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau internet. Elle ne saurait être tenue responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

Il appartient dès lors à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

L'ULille ne saurait être tenue pour responsable d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion ou fraude ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du concours BD. Elle ne saurait être déclarée responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacement, perte de toute donnée de ce fait.

Elle ne pourra pas être tenue responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter ou hors délai.

8.7 L'ULille se réserve le droit d'exclure de la participation au présent concours BD toute personne troublant son déroulement.

## **Article 9 – Régime juridique des projets des participants**

9.1 Dans le cadre du concours BD, chaque participant s'engage à livrer sa création sous licence Creative Commons « CC BY-NC »

Les conditions de cette licence sont précisées sur le lien suivant :

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc/2.0/fr/>

Cette licence reconnaît aux créateurs le droit de paternité sur leurs œuvres, la licence interdit toute utilisation commerciale sans l'accord du créateur. L'ULille s'engage donc à ce que les participants soient reconnus et cités comme les auteurs de leurs créations, elle s'engage à ne pas faire commerce des créations des auteurs.

Selon les termes de la licence susmentionnée, les participants renoncent toutefois de manière définitive, à faire valoir les droits suivants et ce, quelque soient les supports, médias, procédés techniques et formats en question :

- s'opposer à toute reproduction de l'œuvre, à toute incorporation de l'œuvre dans une œuvre collective ;
- s'opposer à toute création et reproduction d'œuvres dérivées à partir du travail qu'ils ont réalisé ;
- s'opposer à toute distribution d'exemplaires ;
- s'opposer à toute présentation, représentation ou communication de l'œuvre sous n'importe quelle forme que ce soit ;
- s'opposer à toute modification en vue d'une réutilisation.

L'ULille s'engage à se conformer à cette même licence pour les réutilisations qu'elle pourra faire des différents projets des participants.

### **Article 10 – Autorisation de réutilisation non commerciale de l'image des interventions des participants**

Le participant au concours BD autorise l'ULille à réaliser des photos ainsi que des enregistrements sonores et/ou audiovisuels (ci-après désignés « les enregistrements ») de son image et des interventions orales qu'il pourra réaliser durant l'événement.

Il cède gracieusement à l'ULille, au titre de son droit à l'image sur ses interventions, le droit de reproduire et de représenter son image et ses interventions par voie de photos et d'enregistrements à des fins non commerciales et conformément à ce qui est défini ci-dessous :

- le droit de reproduire les photos et enregistrements, en intégralité ou par extraits, par tous procédés connus et inconnus à ce jour (notamment par voie graphique, par enregistrement magnétique, optique, numérique ou électronique...) et sur tous supports (notamment sur papier ou tout support graphique, sur CD-Rom, DVD-Rom, disques durs, clés USB...), aux fins d'archivage et de communication au public ;
- le droit de représenter les photos et enregistrements, en intégralité ou par extraits, par tous procédés de communication au public connus et inconnus à ce jour (notamment via le réseau hertzien, le câble, le satellite, la télécommunication et/ou tout procédé de communication par voie numérique ou électronique) aux fins de diffusions gratuites ;
- diffusion dans les enceintes de l'ULille sur tout type d'écrans, tant à destination du public que du personnel de l'ULille, et consultation sur place par le public en France comme à l'étranger ;
- diffusion en ligne sur les sites Internet <https://www.univ-lille.fr/> et <https://biennalehandicap.univ-lille.fr/> et les sites des partenaires ainsi que sur tous les portails donnant accès à ces sites et toutes les plateformes et réseaux sociaux lui étant associés avec possibilité de téléchargement par les internautes pour leur strict usage personnel, à des fins de communication et plus généralement sur les activités de l'ULille ;
- utilisation dans le cadre de la communication interne et externe de l'ULille, de la promotion de l'établissement et de ses activités culturelles (notamment par l'envoi à la presse ou à des tiers, sur support matériel ou de façon dématérialisée, de Newsletters, ou de publications diverses), ou de la présentation de ses collections à l'extérieur de ses emprises (dans le cadre d'expositions, de salons, manifestations, colloques etc.).

L'autorisation concédée à l'ULille par le participant au titre de son droit à l'image est cédée sans limitation de durée dans le cadre des conditions définies ci-dessus et à seules fins d'utilisation pour la promotion d'ULille.

### **Article 11 – Données à caractère personnel des participants**

Les participants du concours BD dont les projets auront été sélectionnés par le jury autorisent l'ULille, à titre gratuit, à utiliser et à diffuser leurs noms et prénoms sur les sites internet <https://www.univ-lille.fr/> et <https://biennalehandicap.univ-lille.fr/>.

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés », le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Il dispose également d'un droit d'opposition, pour des motifs légitimes, au traitement des données le concernant.

### **Article 12 – Accessibilité du règlement au concours BD**

Le présent règlement peut être consulté sur le site <https://biennalehandicap.univ-lille.fr/>.

**Article 13 – Loi applicable et opposabilité du règlement**

Le présent règlement est soumis au droit français.

Le fait de s'inscrire et de participer au concours BD de l'ULille implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Fait à Villeneuve d'Ascq le 11 septembre 2019.